



COMMUNIQUE DE PRESSE de

Mercredi 7 février 2024

SYLVIANE NOEL et CYRIL PELLELAT

Sénateurs de la Haute-Savoie

## **Autoroute Machilly – Thonon : la société Eiffage décroche l'appel d'offres, en route pour le désenclavement du Chablais**

Il y a un an jour pour jour, notre proposition de loi visant à régulariser le PLUi de la communauté de communes du Bas-Chablais était adoptée au Sénat avant d'être adoptée définitivement par l'Assemblée Nationale quelques semaines plus tard et enfin définitivement validée par le Conseil Constitutionnel.

Pour rappel, ce texte permettait de lever les derniers freins administratifs permettant au Chablais, secteur particulièrement dynamique de la Haute-Savoie, d'obtenir un des derniers barreaux autoroutiers manquants du département. Ce projet de liaison autoroutière a vocation à compléter l'offre de transports, collectif comme individuel, du Chablais. Elle doit permettre de relier Thonon-les-Bains à Machilly, et, au-delà, d'offrir à au Chablais une liaison de qualité à Annemasse, au Genevois et au reste du territoire national.

Le 5 février dernier, l'Etat a annoncé qu'au terme d'une consultation pour la passation du contrat de concession pour l'autoroute A412 entre Machilly et Thonon-les-Bains, la société Eiffage, en groupement avec les autoroutes Paris Rhin Rhône (APPR), avait décroché l'appel d'offres.

Cette concession est prévue pour une durée de 55 ans et le coût prévisionnel de 250 millions d'euros s'effectuera sans aucune subvention de la part de l'Etat ou du département de la Haute-Savoie.

Si ce projet de contrat doit encore être soumis à l'avis de l'autorité de régulation des transports et du conseil d'Etat pour une signature à l'été 2024, nous nous réjouissons de cette étape décisive dans la poursuite attendu de longue date.